

Communiqué de presse

Plus de fin de droit à partir de 55 ans – Alternatives à l'aide sociale

Berne, le 22 février 2018 – ***De plus en plus de travailleurs âgés quittent prématurément la vie active et restent sans emploi sur le long terme. Afin d'éviter que ces personnes sortent définitivement du marché du travail et dépendent de l'aide sociale, la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) exige que les personnes de plus de 55 ans n'arrivent plus en fin de droit à l'assurance-chômage.***

Les chômeurs de plus de 55 ans ont particulièrement de difficultés à retrouver un emploi et la proportion de ceux qui arrivent en fin de droit à l'assurance-chômage est supérieure à la moyenne. Pour ce groupe d'âge, il est alarmant de constater que la plupart des personnes en fin de droit n'ont plus la possibilité de trouver un emploi leur permettant de couvrir le minimum vital. La conséquence est souvent un déclin social et financier jusqu'à l'atteinte de l'âge AVS, qui conduit toujours plus fréquemment à l'annonce auprès de l'aide sociale.

Entre 2010 et 2016, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale de plus de 55 ans a augmenté de plus de 50 pourcents. Contrairement à la croyance largement répandue, l'évolution démographique n'explique qu'en partie cette croissance: durant cette même période, la proportion des 55-64 ans dans la population totale n'a augmenté que de 12%. La hausse constatée dans l'aide sociale n'est à ce titre que la pointe visible du problème: „Nous partons du principe que la plupart des personnes en fin de droit ne finissent jamais à l'aide sociale et comblent la période jusqu'à la retraite à l'aide de ressources privées“, explique Felix Wolffers, coprésident de la CSIAS.

Dans l'intervalle, de plus en plus de personnes qualifiées sont également touchées par le chômage de longue durée et l'arrivée en fin de droit: l'aide sociale doit faire face à un nombre croissant d'individus qui, malgré une bonne formation, ne parviennent plus à accéder au marché du travail. Le soutien de l'aide sociale débute au moment où le processus de désintégration professionnelle est déjà bien avancé et le retour sur le marché régulier du travail s'avère souvent impossible. Il serait nettement plus judicieux de veiller à ce que les personnes de plus de 55 ans n'arrivent plus en fin de droit à l'assurance-chômage. Selon un modèle présenté par la CSIAS, ces personnes devraient rester affiliées à l'assurance-chômage jusqu'à l'atteinte de l'âge de la retraite et continuer à être placées sur le marché du travail par les ORP. Cette solution permettrait une meilleure et plus rapide réinsertion sur le marché de l'emploi et déchargerait par ailleurs l'aide sociale.

Nicolas Galladé, Conseiller municipal de la ville de Winterthour et Président de l'initiative des villes pour la politique sociale précise: „Il est crucial que l'employabilité des personnes de plus de 55 ans soit renforcée sur le marché du travail. L'aide sociale est en effet le mauvais endroit pour les personnes ayant travaillé toute leur vie et qui souhaitent rester actives“.

La réglementation proposée profitera aux personnes ayant travaillé au moins 20 ans, qui perdent leur emploi à partir de 55 ans et restent inscrites auprès des ORP à des fins de placement. Pour ces personnes, le modèle de la CSIAS prévoit un soutien par l'assurance-chômage conformément à l'approche des prestations complémentaires. La CSIAS part du principe que le modèle proposé n'engendre pas de coûts supplémentaires. „L'économie a le pouvoir de contrôler les coûts, en recrutant un nombre croissant de chômeurs seniors“, affirme Felix Wolffers, coprésident de la CSIAS.

Grâce à ce système, les chômeurs âgés pourraient „être traités avec le respect qu'ils méritent“ a expliqué Therese Frösch, coprésidente de la CSIAS, lors de la conférence de presse de ce jour.

Renseignements:

Felix Wolffers, Coprésident de la CSIAS, 079 763 91 26

Therese Frösch, Coprésidente de la CSIAS, 078 885 49 48

Markus Kaufmann, Secrétaire général de la CSIAS, 031 326 19 14

Nicolas Galladé, Président de l'initiative des villes pour la politique sociale, 052 267 56 12 /
079 225 33 70